
ARCHIVE NATIONALE DES FILMS

R A P P O R T

sur l'activité de l'Archive Roumaine des Films
préparé pour le 15-ème Congrès de la Fédération
Internationale des Archives du Film, Stockholm
1959.

BUCAREST
Septembre 1959

R A P P O R T
=°=°=°=°=°=°=°=

sur l'activité de l'Archive Roumaine des Films préparé
pour le 15^e-ème Congrès de la Fédération internationale
des Archives du Film, Stockholm 1959

Bucarest 1959

Nous sommes heureux de pouvoir présenter au 15^e-ème Congrès de la FIAF, le premier rapport sur l'activité de l'Archive Roumaine des Films, qui a été fondée en Juin 1957.

Nous regrettons que notre travail limité par la courte période dans laquelle il a eu le temps de se déployer n'a pas eu la possibilité de se faire marquer par un nombre encore plus grand de réalisations que celles effectuées et rapportées jusqu'à présent.

Nous espérons pouvoir élargir, au cours des années suivantes notre champ de travail, tant par une activité intérieure plus intense, que par l'extension des relations avec les autres archives, bien plus facile à réaliser au cas où nous aurons l'honneur d'être admis parmi les membres de la FIAF.

Nous nous permettons de continuer notre compte-rendu, en vous exposant la manière dont se déploie l'activité de notre jeune archive, nous disons jeune, parce que dans le passé une pareille institution n'existait pas dans notre pays.

Aujourd'hui par les soins de l'Etat Roumain, de même que grâce au développement de la cinématographie, ont été créées les conditions nécessaires qui ont permis la fondation de l'Archive Roumaine des Films, institution qui apporte sa

contribution à la propagation de la culture cinématographique, selon le principe de non-commercialité.

L'Archive Roumaine des Films fonctionne comme unité extrabudgétaire, subventionnée par l'état, directement subordonnée au Ministère de l'Enseignement et de la Culture, qui par la Direction Générale de la Cinématographie et en vertu d'un Règlement, approuvé par le Ministère, exerce le contrôle de ses activités ; le budget de l'Archive est contrôlé par les organes spécialisés du ministère.

Située à une distance de 11 Km. du centre de Bucarest, l'Archive a utilisé, au début, seulement un petit bâtiment, jusqu'au mois de Juin 1959, date à laquelle la construction du Pavillon Technique - Administratif a été terminée.

Le Pavillon est prévu de salles de projection, restauration, salles pour le contrôle technique des films, et pour les projections à la table de montage, etc.

Il est aussi muni de bureaux destinés à abriter les fichiers et la documentation, ainsi que d'autres chambres, qui permettront le déploiement, en de bonnes conditions du travail de l'Archive et avec un nombre agrandi de salariés.

En ce qui concerne le dépôt, nous pouvons vous informer qu'à la fin du mois de Septembre 1958, a été fini l'aménagement intérieur d'une ancienne construction, qui a permis l'installation de l'outillage nécessaire et l'emmagasinage, en de bonnes conditions, d'approximativement 30.000 actes (bobines).

Pour assurer le chauffage du Pavillon Technique - Administratif et pour conditionner l'air dans les dépôts de films, une centrale thermique et de ventilations a été installée dans une chambre isolée de cette construction.

Dans la courte période écoulée depuis sa fondation, parallèlement aux travaux effectués pour aménager le dépôt et pour construire le pavillon technique administratif, une de nos principales préoccupations a été l'organisation du système de travail qui permette le commencement du travail proprement dit de l'Archive.

Nous remercions, à cette occasion, les Archives qui nous ont envoyé le matériel documentaire concernant le problème de l'organisation, en facilitant de cette manière notre travail, et particulièrement l'Archive des films Soviétique (Gosfilmfond) qui a témoigné beaucoup de sollicitude envers notre directeur, spécialement envoyé en vue de se documenter à l'Archive Soviétique, où il a reçu de très précieuses informations pour nous.

Afin de régler l'activité déployée, par l'Archive Roumaine, un Règlement a été rédigé, qui est à la base de la réalisation des tâches suivantes :

- 1) Collectionner, classier et conserver les films ainsi que le matériel documentaire cinématographique.
- 2) Travaux de recherches et de documentation.
- 3) Propager la culture cinématographique selon le principe strict de non-commercialité.

Nous allons donner, dans ce qui suit, des détails concernant les points susmentionnés.

1) Collectionner, classier et conserver les films et le matériel documentaire cinématographique.

L'Archive possède actuellement approximativement 3000 films courts métrages compris, et sa collection s'agrandira grâce au dépôt légal.

Jusqu'à présent on a dépisté et on achètera une série de films roumains muets, qui étaient considérés comme définitivement perdus.

Les fonds nécessaires à l'achat d'une importante quantité de pellicules ont été prévus pour l'année 1959, en vue de recopier un premier lot de vieilles copies se trouvant dans notre dépôt ; graduellement au cours des années suivantes nous allons passer à la complète réalisation de ce projet.

Quoique le laboratoire pour la restauration des films ne soit pas encore terminé, le contrôle technique d'une grande partie de vieux films a été déjà effectué et le degré d'usage vérifié; dès que l'installation technique dans le pavillon le permettra, les films par trop détériorés seront restaurés ou envoyés pour être recopiés.

Un des premiers résultats de cette activité a été la réalisation d'un catalogue provisoire des films de l'Archive d'après leur pays d'origine. On y trouve indiqué le titre original du film et sa traduction en langue roumaine, l'année de production, le réalisateur, l'auteur du scénario, les principaux interprètes, la nature de la copie (positive ou négative), le métrage, n/b, couleur, sous-titres roumains, version originale et autres éléments.

Afin que le matériel documentaire dont la bonne conservation est assurée par l'Archive soit toujours à la disposition de divers sollicitateurs, la fondation d'une bibliothèque, photothèque et d'un musée a été prévue.

Dans ce but ont été collectionnées jusqu'à présent, 7000 photographies, parmi lesquelles seront sélectionnés les exemplaires concernant la cinématographie roumaine, en vue de l'organisation d'une exposition murale rétrospective, prévue dans nos projets.

Approximativement 3000 exemplaires, - livres, revues, brochures, affiches, sujets de films et autres matériaux documentaires - constituent, pour le moment, le fond de notre bibliothèque, en train d'être formée.

On déploie aussi une vive activité en vue de dépister et d'acquérir les appareils et les vieilles pièces d'appareils cinématographiques, maquettes de décor, esquisses de costumes, costumes, etc. qui seront exposés dans un musée ayant un caractère permanent.

2) Travaux de recherches et de documentation.

En ce qui concerne ce secteur d'activité nous avons préparé un résumé sur l'histoire du cinéma roumain, qui a été envoyé, en

1957 à Paris, au Congrès des Historiens, et la filmographie de quelques cinéastes roumains envoyée au Centre Expérimental de Cinématographie à Rome et à l'Institut d'Histoire de l'Art de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S.

A présent, en consultant le matériel documentaire collectionné par nous, on travaille à la filmographie des réalisateurs du film roumain, dès ses débuts jusqu'à nos jours.

En vue de l'élaboration définitive d'un catalogue méthodique, concernant les films se trouvant à l'Archive, nous avons commencé à compléter les fiches qui vont contenir les principaux éléments du générique, le résumé du film, sa bibliographie, les différents éléments documentaires, les données sur son exploitation en Roumanie, etc. Vu les proportions et la documentation minutieuse qu'implique ce travail, sa réalisation sera possible seulement dans quelques années.

3) Propager la culture cinématographique.

Dans ce domaine d'activité, notre principale préoccupation a été la diffusion des films de l'Archive, pour la documentation des créateurs qui déploient leur activité dans le cadre des studios cinématographiques, des théâtres, de l'opéra, de la télévision et d'autres institutions de culture.

L'Institut d'Art Théâtral et Cinématographique "I.L. Caragiale", reçoit régulièrement les films de l'Archive, en assurant de cette manière le perfectionnement continu de nouveaux cadres de cinéastes dans notre pays.

A partir de 1958, l'Archive met à la disposition des Institutions d'Enseignement, les films - 35 et 16 mm. largeur de bande - nécessaires à l'instruction didactique et éducative des élèves et des étudiants.

Cette activité de diffusion des films se déploie selon le strict principe de non - commercialité.

Dès que la situation nous permettra nous nous proposons d'organiser une série de spectacles avec de vieux films roumains, ainsi qu'avec des films classiques étrangers, muets et parlants, se trouvant dans notre Archive ou éventuellement dans les Archives des pays membres de la FIAF, dont nous allons solliciter le concours dans ce but.

Pour les quelques 20 ciné-clubs qui ont une activité régulière, ainsi que pour ceux qui seront fondés à l'avenir, l'Archive Roumaine, restaurera et recopiera un certain nombre de films d'une grande valeur, qui vont constituer un fond de circulation nécessaire aux projections dans les ciné-clubs; cette opération sera exécutée afin de prévenir la destruction des copies que nous possédons dans un seul exemplaire.

Nous devons souligner que le mouvement Ciné-Club de notre pays, représentant un facteur d'une grande importance pour la propagation de la culture cinématographique, a été encouragé et appuyé par nous dans toutes ses manifestations.

Dans le même but, par les soins du Ministère de l'Enseignement et de la Culture (Direction Générale de la Cinématographie) a été rédigé un Statut - Type, qui tout en réglementant l'activité des ciné-clubs roumains, leur donnera l'occasion de déployer un travail mieux organisé et avec beaucoup plus des possibilités de pleine réussite.

Nous remercions, à cette occasion, la Fédération Française des Ciné-Clubs qui a répondu à notre appel en nous envoyant le matériel sollicité pour notre documentation dans ce problème.

En ce qui concerne la collaboration avec la Télévision Roumaine, elle a été effectuée dans l'esprit du Statut de la FIAF.

4) Prêts et échanges de films avec les Archives
membres de la FIAF

Ces importantes tâches qui font partie des attributions d'une Archive, n'ont pas encore été réalisées par nous, par le fait que la classification des films se trouvant dans nos dépôts, opération absolument nécessaire pour avoir leur évidence précise et complète, est en train d'être effectuée telle que nous l'avons montré ci-dessus. C'est également ce motif qui ne nous a pas permis de rédiger, dans sa forme définitive, le catalogue des films de l'Archive Roumaine, afin qu'il soit consulté en vue des éventuels échanges et prêts.

Le très court délai, affecté dans sa plus grande partie à l'organisation de l'Archive Roumaine nous a empêché, jusqu'à présent d'inclure dans notre programme d'activité une série de tâches spécifiques d'Archive.

Nous espérons avoir le plaisir de vous informer sur la réalisation plus complète de nos projets à l'occasion du prochain Congrès.